

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

L'an deux mil quinze le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN SUR ERVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Solange SCHLEGEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2015

PRESENTS : MME Solange SCHLEGEL, MM. Patrick COUSIN, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, MMES Nadège GENESLAY, Joëlle BELLION, Christel CHIPON, MM. Christophe BRUNEAU, Emmanuel TATIN, Jacky DEROUIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Ludovic BOUL

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2015 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET COMMUNE : Madame le Maire donne lecture du budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et présente un excédent de recettes d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 437 228,93 €	RECETTES : 437 228,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 1 356 756,78 €	RECETTES : 1 134 747,77 €
RESTES A REALISER : 317 935,24 €	RESTES A REALISER : 466 783,94 €
TOTAL BUDGET : 1 674 692,02 €	TOTAL BUDGET : 1 674 692,02 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : Madame le Maire donne lecture du budget qui se présente en dépenses et recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 41 272,36 €	RECETTES : 41 272,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 34 142,65 €	RECETTES : 47 900,06 €
RESTES A REALISER : 13 757,41 €	
TOTAL BUDGET : 47 900,06 €	

N° 1 : OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2015 :

Madame le Maire présente les demandes de subventions des associations ; après délibération, le conseil municipal retient les associations suivantes et vote les subventions ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT VOTE EN 2015 EN €
COMITE DES FETES	1 000,00 €
	1 000,00 €

N°2 : OBJET : RPI BLANDOUET / CHAMMES / SAINT JEAN SUR ERVE

Madame Le Maire fait rappel de l'historique du RPI Blandouet / Chammes / St Jean sur Erve. Le conseil municipal de St Jean sur Erve regrette la décision du conseil municipal de Chammes de sa volonté de retrait du RPI Blandouet/Chammes/St Jean sur Erve.

Rappel du vote du conseil d'école du 12 janvier 2015 à savoir :

- contre la dissolution du RPI à 3 communes = 8 voix ;

- pour la dissolution du RPI à 3 communes = 1 voix.

Le conseil municipal a procédé au vote et à l'unanimité se prononce pour la dissolution du RPI Blandouet / Chammes / St Jean sur Erve.

Le conseil municipal après avoir consulté les parents d'élèves a décidé de s'associer avec la commune de Blandouet pour constituer un nouveau RPI. Le conseil municipal procède au vote et à l'unanimité décide de créer un nouveau RPI Blandouet / St Jean sur Erve.

N°3 : OBJET : NOUVELLE CONVENTION RPI BLANDOUET- ST JEAN SUR ERVE

Madame le Maire présente la nouvelle convention du RPI BLANDOUET-ST JEAN SUR ERVE. Le conseil municipal après délibération, autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention.

N°4 : OBJET : Approbation de la convention entre l'État et la commune de ST JEAN SUR ERVE relative à la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol suite à l'approbation de la carte communale.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention entre l'État et la commune de ST JEAN SUR ERVE relative à la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol suite à l'approbation de la carte communale en date du 29 janvier 2015..

Le conseil municipal approuve cette convention et autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer.

N°5 : OBJET : délibération d'adhésion au « Conseil en Énergie Partagé de Synergies »

Le **service thermique** de Synergies travaille depuis plus de 5 ans avec les **collectivités** mayennaises pour les accompagner de façon neutre et objective dans la **maîtrise** de leurs **consommations et dépenses d'énergie et d'eau : bâtiments, éclairage public, véhicules et matériels**. La Communauté de communes des Coëvrons et le Pays de Haute Mayenne comptent parmi nos partenaires historiques à ce sujet.

Les différents accompagnements thermiques réalisés ont montré l'intérêt économique et énergétique potentiel pour les collectivités.

Le **travail sur la durée** est un point **important pour** que les **résultats** concrets soient au rendez-vous.

Du temps est notamment nécessaire pour passer de la réflexion à la réalisation : qu'il s'agisse de travaux de grande ampleur ou bien encore de petits travaux/réglages et de changements de comportement. Qui plus est, ce temps permet d'obtenir une bonne appropriation des sujets traités par les équipes municipales. Par ailleurs, le poids important du chauffage dans les consommations d'énergie des collectivités implique des évolutions rythmées par des saisons de chauffe de près de 8 mois par an.

C'est pourquoi Synergies co-construit actuellement un Conseil en Énergie Partagé (CEP) avec les Communautés de communes des Coëvrons, de l'Ernée et du Pays de Mayenne. Ceci permettra d'établir une base de travail de 3 ans avec chacune des collectivités adhérentes.

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) mutualise les compétences d'un conseiller énergie entre plusieurs collectivités afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie. Les missions du conseiller s'articulent autour de 4 axes :

- **Bilan et suivi des consommations et des dépenses d'énergie** du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- **Préconisations de petites actions et de gestes simples** pour réduire les consommations et dépenses facilement (régulation, contrats, éco-gestes,...) et **accompagnement de la mise en œuvre de ces préconisations**
- **Accompagnement de projet de travaux** pour aller plus loin sur un projet de plus grande ampleur (rénovation, construction, changement de système de chauffage)
- Sensibilisation, animation du territoire à la thématique de l'énergie dans les collectivités

Sur la période 2015-2017, l'adhésion à ce service pour les communes sera plafonnée à 1,05 €/hab/an. Ce montant est à comparer à la moyenne de 50 €/hab/an de factures d'énergie et d'eau payée par les communes. Une convention sera établie pour préciser le partenariat entre Synergies et les collectivités adhérentes.

La commune de St JEAN SUR ERVE souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du Conseil en Énergie Partagé de Synergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adhérer au Conseil en Énergie Partagé de Synergies,**
- **De désigner M. Jean-Claude BOUGEANT (2^{ème} adjoint au maire) et Mme Dany TAILPIED (secrétaire) référents en charge du suivi énergétique,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.**

- **ETUDE DE DEVIS POUR LA REALISATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES DU POLE SCOLAIRE** : est retenu le devis de l'entreprise ATP 3T pour un montant de 1936,22 € HT pour la réalisation du réseau d'eaux pluviales du pôle scolaire de St Jean sur Erve.

N° 6 : OBJET : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES IMPÔTS DIRECTS :

Madame le Maire présente le tableau de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2015. Ce tableau prend en compte la mise en œuvre du périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale de la Mayenne, dans ce cadre la Communauté de Communes d'Erve et Charnie a opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2012 et donc la Commune de Saint Jean sur Erve ne percevra plus directement la taxe CFE. Les taux de référence communaux présentés, conformément à l'article 1640C du CGI, sont les taux recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une partie des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat. Les montants ont été étudiés par la commission des finances qui propose de ne pas augmenter les taux pour 2015. Si le conseil municipal reconduit pour 2015 ces taux recalculés, le contribuable n'aura pas d'augmentation de ses taxes sur la part communale (hormis l'augmentation due à la revalorisation des bases de 1,8 % fixé par l'Etat). Les montants ayant été étudiés avec les adjoints, elle propose le maintien des taux pour l'année 2015, ce qui

apporterait à la commune un produit fiscal total de 129 396 € y compris les allocations compensatrices de l'état. Le conseil municipal, après avoir étudié ce tableau, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes d'impôts directs et vote les taux suivants :

BASES PREVISIONNELLES	TAUX RECALCULÉS	PRODUIT ATTENDU	
293 900	17.31	50 874	TH
208 200	14,94	31 105	TF B
171 800	25.14	43 191	TFNB
		125 170	TOTAL
		15 116	ALLOCATIONS COMPENSATRICES
		- 10 890	PRELEVEMENT GIR
		129 396	PRODUIT TOTAL

- La commission des bâtiments se réunira prochainement pour étudier les aménagements possibles des locaux actuels : école maternelle et cantine à la rentrée de septembre 2015, lorsque le nouveau pôle scolaire de St Jean sur Erve sera opérationnel.
- Suite à la répartition de tous les niveaux des élèves de maternelle et de primaire dans 2 classes (contre précédemment 3), le conseil municipal a donné son accord pour que l'ATSEM aidant l'enseignante de maternelle le matin, puisse également apporter un soutien supplémentaire à l'enseignante de maternelle de 13h30 à 15h (pendant que la deuxième ATSEM assurant le poste l'après-midi surveille la sieste).